

Image not found or type unknown



Travaux location obligation bailleur

Par **AMD33**, le **09/11/2020** à **20:31**

Bonjour,

Un bailleur peut il refuser d'intervenir sur une terrasse en bois devenue dangereuse au motif que sur l'état des lieux il a été indiqué par l'agence que celle ci a été réalisée par le précédent locataire avec la mention lattes fatiguées.

Ne doit il pas au minimum la faire déposer à ces frais.

Merci pour votre reponse